

Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne



Inscriptions uniquement en ligne sur :
<https://www.gotiming.fr>

FRAIS D'INSCRIPTION

5€

COURSE LIMITÉE A 1000 COUREURS

Pour tout renseignement :
smivo57@sfr.fr

Par le fait de mon inscription, j'autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de mon image par l'organisateur pour une durée de 5 ans.

! **ATTENTION** (Extrait des Règlements de la Commission Nationale des Courses hors-stade)

■ OBLIGATIONS RELATIVES À VOTRE INSCRIPTION

Il est obligatoire pour participer à une course ou autre compétition hors stade :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

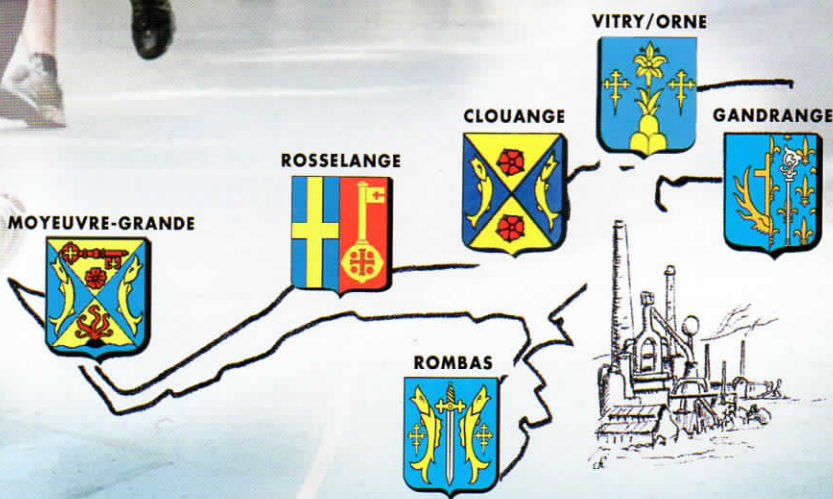
- soit d'une licence Athlé Compétition, Entreprise, Running ou d'un Pass'Running FFA en cours de validité à la date de la course,
- soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la course (délivrée par une fédération agréée) sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou course à pieds en compétition,
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la course,
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la course,
- soit d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pieds en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la course, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction si rédigé dans une autre langue) -Manuel FFA p 29-

Assurance des participants :

Il convient de rappeler aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du Code du Sport). Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit).

Sûrs de participer ?

Facilitez-nous le travail : inscrivez-vous à l'avance



RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 17 mars de : 14h00 à 17h00

Dimanche 18 mars de : 8h00 à 9h30

Salle des Fêtes du Fort-Chabrol

Dimanche 18 mars 2018 à ROSSELANGE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS à 9H

- DÉPART à 9h30 rue Hennequin -

Le semi-marathon est organisé avec le soutien :
des communes de Rosselange, Moyeuve-Grande,
Rombas, Gandrange, Vitry-sur-Orne et Clouange,
de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
du Conseil Départemental de la Moselle
et avec le partenariat du Crédit Mutuel.

<http://smivo.wifeo.com>